

Paris, le 21 décembre 2020

Consultation de prévention Covid 19 : un premier pas

Alors que l'épidémie flambe et qu'il est fondamental d'éviter un troisième confinement, l'enjeu est aujourd'hui de protéger les personnes à risques. Après de multiples demandes, la Caisse nationale d'Assurance Maladie a enfin répondu aux exigences des médecins libéraux. Elle a décidé de mieux prendre en compte la longue démarche d'explications et de mesures pour éviter la contamination du Covid 19 et de créer ainsi une « consultation de prévention de la contamination pour la Covid19 ».

Cette consultation de prévention de la contamination applicable, dès aujourd'hui, en présentiel ou à distance, s'adresse aux assurés à risque de développer une forme grave d'infection de covid-19 au sens du [deuxième alinéa du I de l'article 20 de la loi n° 2020-473 du 25 avril 2020](#) de finances rectificative pour 2020, à ceux reconnus atteints d'une affection de longue durée, et aux bénéficiaires de la protection complémentaire en matière de santé et de l'aide médicale de l'Etat.

La CSMF salue ce premier pas à double titre :

- Il s'agit d'une première consultation à contenu préventif, prise en charge par l'assurance maladie. Certes le tarif est éloigné de ce que nous avons demandé ; il est aussi éloigné de la consultation de prévention que la CSMF a réussi à mettre sur pied avec une assurance complémentaire, le groupe KLESIA, pour les 600.000 salariés non cadres de la branche transport ; rappelons que cette consultation de prévention KLESIA est aujourd'hui valorisée à 125 €.
- La CSMF salue une valorisation du contenu de la consultation avec un coefficient multiplicateur du C puisque cette consultation de prévention Covid 19 est valorisée à 1,74 C. La CSMF considère qu'il s'agit du premier pas vers une véritable hiérarchisation de la consultation, ce qui doit permettre de mieux valoriser les consultations longues, lourdes, complexes de plus en plus fréquentes dans les cabinets médicaux.

La CSMF encourage tous les médecins à s'approprier dans les plus brefs délais cette consultation de prévention au Covid 19. Il s'agit d'un enjeu majeur pour freiner au maximum la propagation de cette épidémie dans notre pays.

Dr Jean-Paul Ortiz - Président
06 07 86 08 83
jp.ortiz@csmf.org

Relations presse : Adrien Chapron
01 43 18 88 17 / com@csmf.org

Suivez toute l'actu de la CSMF : [Facebook](#) [Twitter](#) [You Tube](#) www.csmf.org

Créée en 1928, la Confédération des Syndicats Médicaux Français est le premier syndicat de médecins français. Elle regroupe des syndicats de médecins libéraux généralistes et spécialistes et deux structures nationales, Les Généralistes-CSMF (médecins généralistes) et Les Spé-CSMF (médecins spécialistes). Elle fédère également 101 syndicats présents dans chaque département de métropole et d'outre-mer, les médecins à exercice particulier (MEP) et les médecins hospitaliers exerçant en libéral.

Elle défend et représente ses membres dans les différentes négociations, tables rondes auprès des institutions publiques notamment. Elle contribue tout au long de leur pratique à la formation permanente et les accompagne tout au long de leur parcours.

Dans ses valeurs, la CSMF revendique l'indépendance et la probité de la médecine, défend un contrat avec la société et l'esprit conventionnel. Elle soutient une médecine « libérale et sociale », véritable acteur économique, d'innovation et de progrès. Elle assure la défense syndicale individuelle et collective de tous les médecins libéraux. Elle est présidée par le Dr Jean-Paul Ortiz, médecin néphrologue, depuis mars 2014.